Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260917-20260917_11-DE

MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 17 septembre à 18 heures **00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence** de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/09/2026
Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, M. MENARD Louis-Pierre, M. GUIDEVAUX William, Mme BRAULT Maryline Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard, Mme SCELLES Géraldine.

Secrétaire de séance : Madame GERMAIN Jocelyne

Réf :	**20260917_11**	**Délibération Action de mise en péril ordinaire-maison la violette**

Madame BANNIER, Mairesse de Poilley Informe le Conseil municipal,

Une maison est abandonnée depuis longtemps au lieu-dit la Violette35420 Poilley (parcelle cadastrée B 991). La commune est déjà intervenue sur cette maison-là plusieurs reprise par le passé, puisque la végétation à la fois envahissait la maison voisine et menaçait aussi le bâti des voisins. Les voisins se sont plaints de la présence de reptiles et nuisibles et le bâtiment en ruines devient dangereux. Il est temps que la commune aille un peu plus lion car les propriétaires n'étaient pas prêts à vendre à l'époque, maintenant, ils sont prêts à vendre mais sans engager des démarches.

Un premier courrier recommandé est parti et a été reçu.
Une démarche de mise en péril est engagée, dans le but de contraindre les propriétaires

- Soit d'abattre la maison
- Soit de faire en sorte que l'habitation ne soit plus un danger pour les habitants de La Violette.

Madame Bannier, Mairesse de Poilley propose l'assemblée délibérant

- De prendre un arrêté d'Action de mise en péril ordinaire-maison au lieu-dit la Violette35420 Poilley (parcelle cadastrée B 991)

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal autorise :

- La prise de l'arrêté de mise en péril ordinaire de la maison de la violette

Ainsi fait et délibéré les jour, mois an que

Pour copie conforme.

Anne Bannier
Mairesse

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 24/09/2026
Et publication du :

MAIRIE DE POILLEY (Ille & Vilaine)

La secrétaire de séance
Jocelyne GERMAIN